

Compte-rendu de la réunion T.A.S. du 16 Mars 2016 à MANOSQUE

Etaient présents : Jean-Claude VOSSENAT, Jean-Claude SURIAN, André DUHAUT, Jean Pierre SIMON, Bernard HENRY, André GARCIA, André PASSOT, Francis YERNAUX, José ALAZARD, Georges BAYLE, Jean-Claude CORMIER ;

Excusé : Jacques VERNET-KUENY

Ouverture de la réunion à 17h00

Jean-Claude VOSSENAT remercie chacun de sa présence et précise que le départ du voyage itinérant approche et que la préparation des derniers mois sera décisive.

POINT GENERAL SUR L'ORGANISATION T.A.S.

4 Les Parcours sont consultables sur le site de la Ligue Provence-Alpes,

2. Nombre d'accompagnants par Département :

<u>Alpes de Haute Provence</u> :	3
<u>Hautes Alpes</u> :	2
<u>Bouches du Rhône</u> :	3
<u>Vaucluse</u> :	3

3. Nombre de participantes par Département :

04 :	13
05 :	12
13 :	21
84 :	19

4. Nombre de véhicules par Département :

04 : 2 minibus 9 places, Marie Paule VALENTIN sera contactée par le moyen de transport des cycles.

05 : 1 Citroën Berlingo - 4 places + 4 vélos - 2 minibus pour 5 personnes et 3 vélos
Avec possibilité d'une remorque pour 6 vélos.

13 : 3 minibus 9 places- Possibilité de 2 remorques 15+10 vélos

84 : 1 minicar 16 places
1 minibus 9 places
1 véhicule 20m3 pour les vélos.

5. Bagages :

1 gros sac de voyage et un petit sac à dos pour chaque participant(e)

6. Circulation sur les itinéraires :

Les groupes ne dépasseront pas 13 participantes.

Il serait bon que chacun des groupes porte, au casque, un ruban de couleur différente.

André DUHAUT sera en charge de l'achat de ces rubans de couleur.

1 Capitaine de groupe et une adjointe seront désignées et seront en charge de la gestion des itinéraires, sachant que chacune des participantes sera porteuse d'un itinéraire avec les numéros de portables des accompagnants.

7. Horaires :

Réveil : aux environs de 06:30 (il sera adapté en fonction des parcours et des conditions Atmosphériques)

Pause : 15mn vers 10:00

Déjeuner : entre 12:30 et 13:00 (en fonction des conditions rencontrées)

Bernard HENRY verra avec les communes traversées pour une mise à disposition d'un emplacement couvert.

8. Ravitaillements :

Ils se feront par le véhicule 20m3 du CODEP 84, le plus à même de remplir cette charge.

9. Responsables des Ravitaillements :

Francis YERNAUX est désigné responsable des approvisionnements,

André DUHAUT est désigné comme Trésorier avec l'aide de José ALAZARD, ils géreront le budget d'environ 600€ / jour. Georges BAYLE aidera à la préparation des sandwiches (pâté, jambon, fromage) ou plats **froids** durant la semaine.

Ils seront en charge des divers ravitaillements.

Francis assurera les achats pour les journées de dimanche et lundi.

Les participantes ont demandé d'éviter les barres bretonnes pour les pauses, celles-ci s'avérant en général assez grasses.

José s'occupera des cafés le midi, il amènera son groupe électrogène, une grande cafetière et une bouilloire pour le thé.

6 glacières seront prévues pour le transport des divers ingrédients. 4 tréteaux et 2 portes iso planes seront amenés et serviront pour les ravitaillements.

10. Guidage, assistance et réparation :

Bernard HENRY sera en charge du guidage des participantes avec son véhicule Berlingo. J.Pierre SIMON se chargera des réparations, il prévoira l'achat des pièces nécessaires aux réparations et sera secondé par André GARCIA et André PASSOT.

11. Bagages :

Chaque CODEP prendra en charge les bagages de ses participantes qui devront être Etiquetés.

12. Voiture - balai :

Chaque soir, un véhicule sera désigné pour assurer ce service.

13. Démarches à l'arrivée et au départ :

Les deux accompagnants du CODEP 04 seront chargés du contact avec les propriétaires des hébergements, ils récupéreront les clefs des hébergements et assureront leur distribution.

Le matin André récupérera les décomptes des nuitées et assurera le règlement des redus.

14. Vaisselle à amener :

Il serait souhaitable que chacun amène son gobelet et ses couverts.

Après le test de REMUZAT, la décision finale sera prise.

15. Contact avec les participantes :

Les responsables désignés dans chaque CODEP informeront, par mail, les participantes des matériels à prévoir impérativement.

Une charte de bonne conduite sera rédigée par Bernard HENRY et Jean Claude VOSSÉNAT et devra être signée par toutes avant le départ.

16. Trousse à pharmacie :

Une trousse est à prévoir dans chaque CODEP. Francis contactera Claude MARTIN et informera les autres CODEP des composants nécessaires.

17. Communications :

Chaque participante devra se munir d'un téléphone portable.

18. Cycles :

Les participantes veilleront au parfait état de leur « monture » avant le départ et, en cas de besoin, feront effectuer les réparations nécessaires. Elles veilleront à être dotées de deux chambres à air pour leur cycle.

Les cycles seront équipés de bidon(s).

19. Approvisionnement en carburant - péages retour :

Chaque CODEP réglera ses frais de carburant, ainsi que les frais de péages qui seront ensuite adressés à Jean Claude SURIAN pour règlement.

20. Retour :

Les autoroutes seront utilisées.

De nombreuses participantes ayant encore une occupation professionnelle, le retour se fera dès le dimanche à 16:00.

Bernard établira un itinéraire retour.

Fin de la réunion à 20:00

Prochaine réunion mercredi 6 Avril 2016 à MANOSQUE

La secrétaire



Coordonnées des participants :

Bernard HENRY
0608742959

André GARCIA
0661870497

André PASSOT
0622024131

José ALAZARD
0786173716

Georges BAYLE
0608894242

Francis YERNAUX
0662941488

André DUHAUT
0617388612

Jean Pierre SIMON
0665572320

Jean Claude VOSSENAT
0617861956

Jean Claude SURIAN
0652696113

Jacques VERNET-KUENY
0610187488

Jean-Claude CORMIER
0640224700